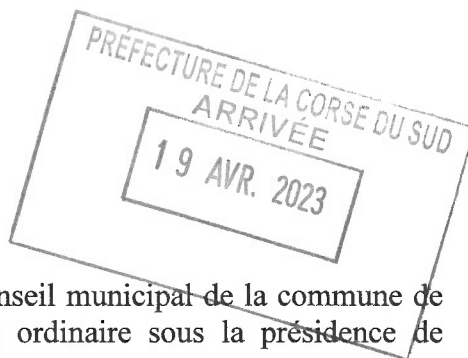


REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD  
COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°21/2023  
des délibérations du conseil municipal  
Séance du 14 avril 2023

Date de la convocation : 11 avril 2023

|  |
|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 11 |
| Nombre de conseillers présents : 6     |
| Nombre de conseillers représentés : 2  |
| Nombre de conseillers absents : 3      |



L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Mme. Marie-Cécile ROSSI par Dominique VINCENTI

Membres absents : Jean- Baptiste SALVADORI, Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

**Objet : Travaux à l'intérieur du garage communal. Plan de financement.**

Le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux du garage communal sont terminés et qu'il serait opportun, compte tenu de la hauteur sous toiture, d'aménager une mezzanine en bois.

Le Maire informe les conseillers qu'il a demandé Monsieur Alain WEGEL d'établir un devis pour ces travaux ; celui-ci s'élève à 9500 euros HT (9500 euros TTC).

Le Maire précise qu'il est nécessaire de faire appel à des subventions pour réaliser ce projet et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Collectivité de Corse<br>(dotation<br>quinquennale) : 80% | Autofinancement : 20% |
| 7600 euros  | 1900 euros            |

Il précise également que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses induites par le projet.

**Objet : Travaux à l'intérieur du garage communal. Plan de financement.**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement :

-émet un avis favorable, à l'unanimité, aux propositions du maire et l'autorise à solliciter le concours financier de la collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, conformément au plan de financement qui lui a été présenté,

-Les conseillers municipaux autorisent le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire

  
D. VINCENTI

